En ce moment, monsieur l'Orateur, il est encourageant de constater que les négociations visant au retrait de certains pays, hôtes traditionnels de nos eaux en ce qui concerne la pêche, font un certain progrès, et que plusieurs ententes ont déjà été signées avec certains de ces pays, en vertu desquelles ils conviennent de se retirer de nos eaux, à compter de 1978 ou 1980.

• (1640)

Monsieur l'Orateur, on pourrait exposer la prise de position du gouvernement du Canada à cette Conférence de la Loi de la mer, mais je crois que d'autres députés sont très impatients d'exposer leurs points de vue sur la motion que l'honorable député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) a présentée, et qui nous a permis d'exposer la ligne de conduite du gouvernement canadien.

Tout n'a pas été fait,—je viens de le dire—mais je crois que le gouvernement a pris des positions concrètes et qu'il a conscience que nos pêcheries doivent être préservées, afin de permettre à notre économie, aux pêcheurs et aux citoyens canadiens qui vivent de cette industrie de continuer à en retirer le soutien de leurs familles en prenant des mesures qui paraissent peut-être radicales parfois, mais qui sont dans le meilleur intérêt des Canadiens.

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots sur la motion de l'honorable député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) et, comme mon collègue de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard) a si bien amorcé le débat sur les pêcheries, une de nos principales richesses de l'Est du Canada, je voudrais, moi aussi, continuer dans la même veine.

Comme l'a dit mon collègue de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, le gouvernement a pris plusieurs mesures visant à protéger nos eaux côtières et à démontrer que les Canadiens sont intéressés au plateau continental du Canada. Notre pays est en avance sur plusieurs autres dans ce domaine.

Il est connu de tous qu'il se pose de nombreux problèmes, tant sur la côte du Pacifique que sur celle de l'Atlantique, lorsqu'il s'agit des droits d'exploitation minière et d'exploitation des richesses marines.

La province de Québec et, comme l'a souligné tout à l'heure le motionnaire, celle de la Nouvelle-Écosse, ont entrepris depuis plusieurs années des recherches dans le sous-sol marin afin d'y trouver des ressources pétrolières. Ces provinces désirent un jour tirer des revenus élevés des gisements sous-marins. Donc, s'il y a possibilité de revenus, il fallait prévoir un conflit de juridiction entre les provinces et le gouvernement central sur ces droits marins.

Le gouvernement fédéral a pris les devants, proposant de partager avec les provinces les revenus pouvant découler de l'exploitation minière sous-marine. C'est peut-être la meilleure solution à ce conflit, étant donné que dans la conjoncture actuelle, tout particulièrement pour ce qui relève de l'expansion économique régionale, le gouvernement canadien prélève des taxes encore plus nombreuses des provinces riches pour les distribuer aux provinces pauvres de l'Atlantique et à la province de Québec.

Donc, si nous devons partager les revenus entre les provinces riches et les provinces pauvres, tout revenu qui peut dériver de l'exploitation minière sous-marine, le long des côtes canadiennes, devra bénéficier à tous les Canadiens et à toutes les provinces.

La motion à l'étude, monsieur l'Orateur, vise à ce que le gouvernement fédéral maintienne un programme national à long terme, vaste et coordonné, en vue de recueillir et d'employer les ressources des eaux côtières. Le gouvernement fédéral se doit de continuer ses recherches en vue d'utiliser au maximum les ressources qui se trouvent le long des côtes canadiennes, mais pour cela il faut toujours que les savants aient comme objectif premier la protection de notre environnement. Au fait l'honorable député le mentionne dans sa motion.

Lors de la réunion annuelle du Conseil national des ligues marines du Canada, tenue à Ottawa le 14 avril 1972, M. A. W. May du ministère de l'Environnement a prononcé un discours sur la conservation et la protection de nos ressources marines, et son introduction mérite d'être signalée. M. May a déclaré, et je cite:

• (1650)

[Traduction]

The wholesome sea is at her gates, her gates both east and west. (La mer immaculée s'étend à ses portes, tant à l'est qu'à l'ouest).

La pureté de la mer semblait évidente à l'époque où la devise de J. A. Ritchie fut gravée dans la pierre, au-dessus de l'entrée principale de l'édifice central de notre Parlement, il y a environ 50 ans, mais c'est maintenant un sujet de préoccupation. Étant donné que de tous côtés, on entend parler de ce problème, le grand public a fini par en prendre conscience et s'y intéresser mais, et cela se comprend, la réaction secondaire et le sentiment de certains est qu'on exagère et qu'on mentionne trop souvent ce problème. Je ne le crois pas, et bien qu'étant peut-être en train de prêcher à des convaincus, j'espère que je réussirai au moins à vous donner une meilleure connaissance des problèmes que nous affrontons pour protéger le milieu marin et ses ressources, ainsi que de la position et des mesures adoptées par le gouvernement canadien pour faire face à ces problèmes.

A l'exception d'une bande très étroite proche des côtes, les océans n'ont jamais appartenu à personne. Leur emploi à diverses fins a toujours été autorisé à tous, et le concept de la «liberté des mers» existe depuis très longtemps dans le droit international. Cette liberté comprenait traditionnellement la liberté de naviguer sur les mers et de les survoler, la liberté d'employer le lit de la mer pour poser des câbles, la liberté de pêcher et enfin, la liberté de diriger des manœuvres militaires. Au fur et à mesure que les pays du monde entier ont considéré la mer comme une source de minéraux et de protéines, ainsi qu'un endroit propice pour se débarrasser de leurs déchets domestiques et industriels, il est devenu évident que le vieux concept de la liberté des mers comprend maintenant la liberté de polluer et de pêcher à outrance, et qu'il faudra le remettre en question.

[Français]

Monsieur l'Orateur, à cause de cette liberté de polluer nos eaux et de pratiquer une pêche abusive sur le plateau continental, comme l'a si bien mentionné M. May dans son exposé, l'Est du Canada est présentement aux prises avec un grave problème: celui de l'abus de certains pays en ce qui a trait aux pêches commerciales de l'Atlantique-Nord.

Le rendement de la pêche au saumon de l'Atlantique-Nord a connu, ces dernières années, une diminution alarmante constante. Le nombre de prises, tant au point de vue de la pêche commerciale que de la pêche sportive, a fléchi de 45 p. 100, au cours de 1971, par rapport aux années précédentes.

Depuis plusieurs années, le gouvernement canadien et les provinces se préoccupent de cette diminution, et plu-